



Droits des tiers digne de confiance

Par **lina84**, le **05/05/2008** à **11:56**

Bonjour, Je vous contacte car je suis dans une impasse. Voilà neuf ans, alors que la mère de mon petit-fils ne s'occupait pas de son fils (elle avait 17 ans et était considérée trop instable), son fils lui fut retiré et placé en famille d'accueil. Nous avons introduit une demande avec mon mari et il nous fut confiés en 2000, et un jugement de 2001 a confirmé ce placement. Nous n'avons plus eu de nouvelle de la mère pendant des années, nous avons alors introduit uen demande afin d'avoir l'autorité parentale en 2005. La mère s'est alors réveillée et a décidé de reprendre l'enfant. Le jugement rendu en 2007 a néanmoins confirmé son placement che nous, mais elle bénéficie de drtois de visite et d'hébergement. Toutefois cela se passe très mal. L'enfant a un comportement étrange. par exemple si ion l'appelle lorsqu'il est chez elle, il va nou insulter et se montrer agressif en nous disant qu'il veut vivre avec elle et qu'il ne nous aime pas et ne veut plus nous voir. Et lorsqu'il est de retour, il devient très affectueux. On est perdu devant ces changements de personnalité. La mère nous accuse en plus de choses indignes: mauvais traitements, mauvaises moralité... Nous avons récemment posé plainte car elle a gardé l'enfant à son domicile une semaine de plus que ce qui était prévu en nous arborant des insultes et des menaces. La situation nous dépasse et l'enfant est très perturbé. Auriez vous des conseils?Le jugement étant pendant devant les tribunaux: peut-on avoir un avocat en qualité de tiers digne de confiance pour défendre nos intérêts et ceux de l'enfant. c'est à dire en notre nom propre et non celui de mon fils, père de l'enfant? C'est uen bataille qu'on veut mener pour le bien de l'enfant. J'espère que vous aurez des conseils. Merci